



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 2 juin 2009

Le Conseil Municipal de la Commune de THOIRY :

Concernant la route forestière du Pays de Gex :

- * **Approuve** le projet de phase d'animation préalable à la création de l'A.S.A. ainsi que le plan de financement prévisionnel présenté,
- * **Mandate** la commune de Peron pour solliciter les subventions nécessaires auprès de l'Etat (FNADT) et du Conseil Général,
- * **Accepte** d'engager la commune de Thoiry pour une participation financière maximale de 1105,00 TTC (correspondant à la prise en charge de la part communale de financements non acquis, dans l'hypothèse d'une non-participation financière du Conseil Général),
- * **Accepte** de confier à l'ONF la mission d'animation en question.

Vote unanime.

- * **Décide** d'acquérir le local commercial appartenant à la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes situé aux Orchidées au prix de 220 000 € HT et **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

1 abstention : Monsieur TRITENNE.

- * **Approuve** la nouvelle convention d'objectifs avec ALFA3A définissant les termes de la mission qui lui est confié en matière de loisirs éducatifs et d'animation socioculturelle, en direction des enfants et des jeunes de la commune.

Vote unanime.

- * **Autorise** Monsieur le Maire à verser une subvention à l'association "FLO & COMPAGNIE" d'un montant de 1000,00 € et de procéder à une décision modificative n°2 sur le budget communal.

Vote unanime.

* **Modifie** les tarifs de l'école de musique suite à la mise en place de nouvelles activités :

	Thoirysiens	Extérieurs
Cours	Tarif trimestriel	Tarif trimestriel
Eveil	40,00 €	40,00 €
Solfège seul	45,00 €	45,00 €
Instrument seul 30 mn (FM à l'extérieur obligatoire)	200,00 €	240,00 €
Solfège Instrument 30 mn	200,00 €	300,00 €
Solfège Instrument 45 mn	290,00 €	380,00 €
Instrument seul 45 mn	275,00 €	360,00 €
Ateliers (Percus, musique de chambre jazz, musique actuelle, orchestre junior, chorale)	40,00 € (Gratuit pour les élèves inscrits en solfège ou instrument)	40,00 € (Gratuit pour les élèves inscrits en solfège ou instrument)
Réductions		
5% pour 2 enfants (sur la facture globale)		
10% pour 3 enfants (sur la facture globale)		
20 % pour 4 enfants (sur la facture globale)		
20% pour les membres de l'orchestre junior et de l'Echo du Reculet		

4 abstentions : Madame BOCH, madame MILLEREUX, monsieur PUGET et monsieur BOURGEOIS.

* **Modifie et Approuve** le nouveau règlement intérieur du restaurant scolaire suite à l'accueil des enfants de 3 ans.

Vote unanime.

* **Autorise** monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Général de l'Ain fixant les modalités d'intervention pour le redimensionnement de l'ouvrage franchissant le Cayroli sur la RD 89.

Vote unanime.

* **Approuve** la dénomination d'une nouvelle voie permettant l'accès au lotissement "Les Chênes Verts" et donnant sur la rue du Puits Mathieu : "Impasse du Ruisseau".

1 vote contre : Monsieur POUYAT.

1 abstention : Monsieur LAVOUE.

* **Autorise** monsieur le Maire à signer la convention avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain pour le projet de raccordement en très haut débit et la pose de fourreaux à la rue des Séquoias, rue de Combes, rue du Breu et rue des Soldanelles.

5 abstentions : Madame MORIN, monsieur REGARD-TOURNIER, monsieur LAVOUE, madame BENIER et madame BARRILLIET.

- * **Autorise** monsieur le Maire à mettre en œuvre un contrat d'apprentissage pour une jeune fille qui prépare un C.A.P. Petite Enfance en alternance à l'école "Les Tourterelles".

Vote unanime.

- * **Désigne** par tirage au sort les personnes qui pourront être appelées à siéger comme membre du jury d'assises au Tribunal de Grande Instance.



Si vous souhaitez des informations complémentaires sur ces délibérations, vous pouvez consulter le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal à la Mairie, à la bibliothèque ou le recevoir à votre domicile en versant un don de 26,00 € au Centre Communal d'Action Sociale, représentant votre abonnement pour une année.